



OBO : Je cède ma société et garde les rênes ... Est-ce possible ?

jeudi 20 septembre 2012, par [lpe](#)

Oui, c'est possible grâce à l'OBO (Owner Buy Out).

L'OBO est une variété de LBO (qui intègre donc le recours à la dette dans le montage financier).

Quelle est sa spécificité ?

Elle réside dans la nature du montage qui permet au propriétaire de la société rachetée de jouer le rôle de repreneur de sa propre société.

Il vend un bloc d'actions à une holding (dont il devient actionnaire grâce à un apport d'une partie de ses titres) qui se finance par une dette senior (l'emprunt contracté auprès de la banque pour le rachat) et par l'arrivée d'un fonds ou d'un repreneur. Il se revend donc à lui-même sa propre entreprise et perçoit alors une partie du prix de vente.

Il peut être majoritaire dans la future holding de reprise ou minoritaire ce qui peut faciliter une cession quand un repreneur souhaite s'attacher la présence dans le temps de l'ancien dirigeant.

Quels sont les intérêts pour un cédant de ce montage ?

- 1 Préparer le passage de relais tout en maximisant la valeur.
- 2 Rééquilibrer patrimoine professionnel et patrimoine privé
- 3 Initier une nouvelle phase de croissance

Le cédant ayant conservé une part significative du capital est directement intéressé à la réussite de l'entreprise et pourra bénéficier d'une valorisation supérieure de sa société à l'occasion de sa sortie finale.

Jean-Jacques GRETEAU

Cabinet COFINGEST, conseil en transmission d'entreprises : www.cofingest.fr